

Arrêts de bus scolaires, un nouveau chantier

La commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche a recensé les abris de bus scolaires de son territoire et constaté des situations très disparates. Un projet d'évaluation et de rénovation est actuellement à l'étude.

La commission Éducation-jeunesse de la municipalité de Mesnil-en-Ouche s'est intéressée, fin 2019, aux abris protégeant les arrêts de bus fréquentés par les enfants de chaque commune déléguée.

« Cette problématique nous a été soumise par quelques parents. Au lieu de traiter chaque demande au cas par cas, nous avons souhaité évaluer les besoins sur l'ensemble du territoire de Mesnil-en-Ouche, et planifier les équipements à réaliser, tout en sollicitant des subventions pour la totalité du programme », dévoile Thomas Courtoux, alors président de la commission.

Après avoir parcouru à quatre reprises l'ensemble des circuits de bus de la commune, les membres du groupe de travail ont recensé 18 arrêts équipés, 12 non fréquentés, et 20 arrêts fréquentés mais privés d'abris.

DISPARITÉS

Ce patient travail d'enquête, réalisé à la lumière des circuits de bus fournis par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à qui la Région a délégué la compétence en matière de transport scolaire, met en évidence la disparité des situations, « entre l'arrêt de centre-bourg, sécurisé, doté d'un abri et bénéficiant d'un éclairage public, et celui simplement matérialisé au sol, isolé et non éclairé ». L'évaluation des besoins prend



Les arrêts de bus en secteur urbain sont parfois mieux équipés que les autres (Photo Paris-Normandie)

aussi en compte l'âge des jeunes usagers, en priorisant les arrêts fréquentés par les écoliers et destinés à être utilisés longtemps, gratifiés d'un coefficient 3 dans le classement, contre un coefficient 2 pour les collégiens et 1 pour les lycéens.

Fort de ces données, il faut encore

analyser la faisabilité de l'installation d'un abri. La mise à jour des diagnostics de sécurité constitue alors une indispensable étape complémentaire : « L'étrénesse des routes limite généralement les risques de dépassement accidentogènes au moment où les enfants s'apprêtent à monter dans le bus,

mais il ne faut rien négliger », poursuit Thomas Courtoux.

DES ABRIS DE BUS MOBILES

Pour optimiser l'investissement, la commission opte pour la création d'abris mobiles, aisément transportables selon les besoins. Il faut dire que des arrêts sont actifs

ou désactivés chaque année, en fonction de l'arrivée ou du départ des familles. Des abris bien intégrés dans le paysage urbain et rural, fixés sur une dalle en béton, nécessitant un minimum de terrassement préalable. Le cahier des charges prévoit aussi un éclairage à base de panneaux photovoltaïques.

Fermé sur trois côtés, pour offrir un maximum de protection contre les intempéries, avec des ouvertures dans les parois latérales pour voir le bus arriver sans quitter l'abri, le petit équipement se composerait d'une structure métallique et d'un bardage en bois. À noter la mise en place d'un espace de rangement sécurisé des vélos, « pour inciter les familles à une mobilité durable, privilégiant le vélo à la voiture pour se rendre jusqu'à l'arrêt de bus », ajoute Thomas Courtoux.

AUX COLLEURS DE MESNIL-EN-OUCHE

Pour financer ce projet, dont la réalisation sera confiée à des entreprises issues du territoire, la commune nouvelle peut prétendre à des subventions de la Région à hauteur de 80 % de l'investissement, à concurrence d'un abri par commune déléguée, puis à une prise en charge dégressive pour les autres abris situés dans le même village. Pour 18 abris (une hypothèse haute), le reste à charge pour Mesnil-en-Ouche serait de 40 500 € environ. ■